

---

Jour de séance 26

le jeudi 16 février 2017

10 h

Prière.

M. Crossman (Hampton) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens qui habitent le long du chemin Robertson, à Lakeside, qui exhortent le gouvernement à s'occuper de l'entretien du chemin et du travail de débroussaillage en bordure de celui-ci. (Pétition 13.)

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Gallant :

47, *Loi sur l'intervention en matière de violence entre partenaires intimes* ;

par l'hon. M. Landry :

48, *Loi concernant la « Loi d'Ellen »*.

---

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 17 février 2017, la deuxième lecture des projets de loi 47 et 48 sera appelée.

---

L'hon. M. Doucet annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur le budget, après quoi les affaires émanant de l'opposition seront étudiées.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion 19, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Albert, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h. Le président suppléant est au fauteuil.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de l'hon. M. Doucet, au nom du premier ministre.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 20, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*, il s'élève un débat.

---

Après un certain laps de temps, M<sup>me</sup> LeBlanc assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 20 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est rejetée.

---

Conformément à l'avis de motion 20, M. Holder, appuyé par M. Crossman, propose ce qui suit :

attendu que la politique 409, qui est celle de la Planification pluriannuelle de l'infrastructure scolaire, vise à orienter clairement la prise de décisions applicables à la fermeture d'écoles ;

attendu que la politique a plutôt suscité la confusion parmi les gens du milieu scolaire et que divers conseils d'éducation de district la perçoivent comme ayant été incorrectement mise en œuvre ;

attendu que la politique a été un facteur de division et que, au lieu d'unir les collectivités, elle a semé la discorde au sein de celles-ci ;

attendu qu'une telle politique gouvernementale devrait être conçue pour unifier les gens du Nouveau-Brunswick par la voie d'un processus indépendant et simplifié ;

attendu qu'il devient évident depuis un certain nombre d'années que les parents, les élèves, le personnel enseignant et les gens de la collectivité sont insatisfaits du processus entourant la politique 409 ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à cesser toute étude de viabilité d'école qui est en cours et à examiner la politique 409

et que l'examen de la politique 409 inclue un processus rigoureux et facilitant de consultations publiques menées à l'échelle de la province.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 18 h 8.